

## Commune de Puissalicon

### ARRETE N° 2024-212 Permission de voirie " impasse de la Brèche "

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 17 décembre 2024, par laquelle Monsieur Gregory JORDAN, domicilié 32 Cami de Pézenas – 34480 PUISSALICON, sollicite une autorisation d'installer un échafaudage en façade du bien situé " 20 impasse de la Brèche ", afin de permettre le déroulement des travaux de réparation de toiture,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8<sup>ème</sup> partie : signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

#### Arrête

##### Article 1

Afin de permettre le déroulement des travaux, le permissionnaire est autorisé à installer un échafaudage devant le bien situé " 20 impasse de la Brèche ", à partir du lundi 23 décembre 2024 à 08H00, pour une durée de 03 jours.

##### Article 2

Le permissionnaire devra poser des panneaux de signalisation réglementaires pour assurer la protection du chantier, des usagers de la route et des piétons.

##### Article 3

Le permissionnaire devra remettre en état la chaussée à l'identique avant travaux.

##### Article 4

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et la Police Pluricommunale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notification le 20/12/2024

Publication sur le site internet de la commune le 20/12/2024

Puissalicon le 20/12/2024

Michel FARENC  
Maire

